ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aviation légère

Question écrite n° 67236

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des professionnels de l'aéronautique sportive et de loisir. En effet, un projet d'arrêté est en cours de préparation au sein de la direction générale de l'aviation civile qui risquerait de faire peser des charges financières très importantes face aux moyens des structures associatives. Ces activités ayant grandement participé à la position de la culture aéronautique française, aujourd'hui respectée et connue dans le monde, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est attentif au devenir des activités aéronautiques sportives et de loisirs, considérant notamment que la culture aéronautique française, reconnue et respectée au niveau international, est due pour une grande part à l'engagement et aux résultats sportifs des dizaines de milliers de pratiquants qui, au sein des huit fédérations de sports aériens, vivent leur passion du vol sous toutes ses formes. C'est dans cet esprit qu'il a sollicité l'an dernier M. le sénateur Belot pour la conduite d'une mission sur l'aviation sportive et de loisirs. Le rapport a été remis au Premier ministre en novembre 2004. Saisi par le président du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives du projet d'arrêté évoqué, et conscient des difficultés que les dispositions envisagées étaient susceptibles de faire peser sur le développement de ces activités, le ministre est intervenu pour approfondir les réflexions en cours et faire entendre le point de vue des fédérations. À l'issue de cette concertation interministérielle, et à l'occasion de la venue du Premier ministre au Salon du Bourget, les services du ministre chargé des transports ont annoncé que ce projet n'était plus d'actualité. Pour l'avenir, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative reste vigilant afin que les pratiquants, licenciés ou non auprès d'une fédération sportive, puissent continuer à satisfaire leur passion, et que les associations et leurs bénévoles puissent continuer à s'engager dans le développement et l'encadrement d'un tissu aéronautique qui joue un rôle important auprès des jeunes et qui suscite de nombreuses vocations vers les métiers de l'aéronautique.

Données clés

Auteur : M. Pierre Lasbordes
Circonscription : Essonne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67236
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6091

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE67236

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7722